



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Savoie

Chambéry, le 30 novembre 2020

Division des personnels et des moyens du 1^{er} degré

Réf N°

Affaire suivie par :

Sonia MAISTRE

Tél : 04 76 69 16 36

Mél : sonia.maistre@ac-grenoble.fr

D.S.D.E.N 73

131, avenue de Lyon

73000 Chambéry

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services de
l'éducation nationale de la Savoie

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'Education Nationale
Mesdames et Messieurs les directeurs
d'écoles

OBJET : Dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement confrontés à des difficultés de santé. Préparation de la rentrée scolaire 2021

Références :

- Décret n° 2015-652 du 10 juin 2015 relatif aux dispositions réglementaires des livres VIII et IX du Code de l'éducation
- Circulaire ministérielle n°2007-106 du 9 mai relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale confrontés à des difficultés de santé

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous, les instructions générales relatives à l'organisation du dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement **confrontés à des difficultés de santé** en vue de la préparation de la rentrée 2021.

Les textes cités en référence permettent de mettre en place trois dispositifs dont l'objectif est, d'une part d'aider au maintien en activité de personnels temporairement fragilisés, et d'autre part d'accompagner autant que possible d'autres personnels affectés plus durablement dans une démarche progressive de retour à l'emploi.

1 – L'affectation sur poste adapté (ANNEXE 1/1 bis)

L'affectation sur poste adapté est **une situation provisoire** qui doit permettre à la personne rencontrant des problèmes de santé de recouvrer la capacité de reprendre sa fonction antérieure ou d'envisager l'exercice d'une activité professionnelle différente.

2 – L'aménagement du poste de travail (ANNEXE 2/2 bis)

Lorsqu'un fonctionnaire, par suite d'altération de son état de santé, rencontre des difficultés dans l'exercice de ses fonctions, son poste de travail peut être adapté à son état. L'objectif poursuivi est de permettre le maintien de l'agent sur son poste ou de faciliter la prise de poste d'un agent nouvellement nommé. Différentes mesures peuvent être envisagées, adaptées à chaque situation : aménagement des horaires, aménagement matériel du poste, accompagnement de certains personnels par une assistance humaine, allègement de service (**ANNEXE 3/3 bis**).

3 – L'occupation à titre thérapeutique

L'occupation thérapeutique concerne les personnels en congé longue maladie (CLM) ou congé de longue durée (CLD) et vise à garder un lien avec une activité professionnelle ou favoriser le rétablissement de ce lien. Il s'agit de permettre à des personnels volontaires d'exercer une activité préalablement définie, dans un cadre professionnel adapté, permettant de maintenir un lien social susceptible de concourir à l'amélioration de leur état de santé.

4 – Centre de réadaptation pour les personnels de l'académie de Grenoble – action concertée MGEN (ANNEXE 3/3 bis)

L'accord-cadre entre la MGEN et le Ministère de l'Education Nationale du 23 novembre 2018 a permis la création du Centre de réadaptation pour les personnels de l'académie de Grenoble (CRG). La création de ce centre vise à **prévenir la désinsertion professionnelle et sociale des personnels en arrêt maladie**, par une remise en situation professionnelle. Elle vise aussi à **favoriser le maintien dans l'emploi** par l'accompagnement et le suivi de certains personnels en Poste Adapté de Courte Durée (PACD) ou en Période Préparatoire au Reclassement (PPR).

Ce dispositif d'accompagnement des personnels titulaires concernés, complémentaires aux dispositifs académiques, sera mis en œuvre via une étroite collaboration entre les services départementaux de médecine de prévention, les services RH et Madame la Directrice du CRG. (**ANNEXE 4**)

Les demandes des intéressés relatives à ces différentes dispositions seront adressées au médecin de prévention du département, auprès duquel vous devrez prendre rendez-vous :

Madame le Docteur Véronique GARINO-LEGRAND
Direction des Services départementaux de l'Education Nationale de la Savoie
131, avenue de Lyon
73018 CHAMBERY Cedex
☎ : 04.79.69.96.76.

J'attire votre attention sur le fait que ces dispositifs font l'objet de procédures et d'un calendrier spécifique détaillés dans les documents joints en annexe.

Les personnels peuvent solliciter l'octroi de ces différentes mesures en fonction de leur état de santé. Ces demandes feront l'objet d'un examen particulièrement attentif afin que la mesure la plus appropriée soit retenue et mise en œuvre en fonction des possibilités départementales et des besoins exprimés.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Rectrice et par délégation,
Le directeur académique


Eric LAVIS